

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Décision modificative du 27 janvier 2026

**Portant désignation des représentants du personnel au sein de la commission paritaire de pilotage
et de suivi du régime de protection sociale complémentaire,
placée auprès de la secrétaire générale des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2602530S

La Secrétaire Générale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État, notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu le décret n° 2024-678 du 4 juillet 2024 relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'État, notamment son article 15, tel que modifié par le décret n° 2025-1070 du 6 novembre 2025 modifiant les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'État ;

Vu l'accord interministériel du 26 janvier 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'accord interministériel du 20 octobre 2023 relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'accord du 21 juin 2024 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident et en matière de prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) aux ministères économiques et financiers, notamment son article 12 ;

Vu la décision du 29 mai 2024 fixant la composition de la commission paritaire de pilotage et de suivi du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés en tant que représentants du personnel au sein de la commission paritaire de pilotage et de suivi du régime de la protection sociale complémentaire :

Membres titulaires

M. Laurent GATHIER (Solidaires Finances).
Mme Laëtitia BARRIER (CGT Finances).
M. Renaud RECROSIO (CFDT-CFTC Finances).
Mme Pascaline KERHOAS (FO Finances).
M. Romain GUILLONNET (UNSA-CFE/CGC).

Membres suppléants

Mme Odile ACCART (Solidaires Finances).
M. David BOILET (Solidaires Finances).
M. Michaël WICKE (CGT Finances).
M. Olivier BALZER (CGT Finances).
M. Denis GREGOIRE (CFDT-CFTC Finances).
Mme Nadine RAQUILLET WAHNICH (CFDT-CFTC Finances).
M. Sylvain COMMENCAIS (Fo Finances).
M. Olivier RABUSSEAU (Fo Finances).
M. Roger SCAGNELLI (UNSA-CFE/CGC).
M. Hervé PAPIN (UNSA-CFE/CGC).

Article 2

La Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 janvier 2026

La Secrétaire générale
Aurélie Lapidus